

contribuer à augmenter la demande des produits de base. L'augmentation des ressources des contribuables est le meilleur moyen d'absorber les surplus. Et la prospérité générale permettra aux producteurs de denrées peu demandées de se lancer plus facilement dans le commerce d'autres produits offrant de meilleures perspectives.

Ces changements sont d'occurrence constante dans toute société progressive. Ils ne devraient pas être interdits par l'Etat, car ils forment une partie nécessaire du procédé en vertu duquel l'économie s'adapte aux besoins changeants du public. Mais, si les changements surviennent trop rapidement, ils peuvent causer de graves embarras à beaucoup de petits producteurs ainsi qu'à leurs milieux économiques. Il importe que les changements nécessaires s'opèrent graduellement.

Lorsqu'il y a menace de surabondance sur les marchés, il faut d'abord, de toute évidence, s'efforcer d'accroître la consommation. Mais s'il paraît impossible de l'accroître assez rapidement, d'autres mesures peuvent s'imposer. Et, vu que les mesures appliquées dans un pays peuvent affecter les producteurs et les consommateurs du dehors, il y a lieu pour les gouvernements de se concerter.

Leurs consultations pourront provoquer une proposition d'accord intergouvernemental sur les denrées. De tels accords ne doivent pas avoir pour objet de figer les modes actuels de production, mais bien de fournir un programme d'adaptation et un délai pour effectuer les changements nécessaires sans trop d'inconvénients graves.

Au cours de la transition, il se peut qu'il faille produire ou exporter moins, fixer les prix, ou répartir les marchés entre les pays producteurs. De toute façon, il ne faut recourir à de telles réglementations que si le besoin en est réel et sérieux, s'il est éprouvé par beaucoup de gens et s'il ne peut y être apporté remède par la voie normale de la concurrence. Une fois ces réglementations établies, elles devraient être strictement temporaires et ne durer que le temps indispensable. Leur but n'est pas de protéger les droits acquis, mais d'empêcher une détresse générale pendant que s'effectuent les changements nécessaires.

Les restrictions intergouvernementales sur la production ou les exportations pourraient servir—comme les cartels internationaux—à exploiter les consommateurs. Aussi les Propositions recommandent-elles d'accorder aux pays consommateurs le droit de participer en même temps que les producteurs à la première étude de ces accords, et le droit à une voix égale dans leur application. Au surplus, chacun des plans, avec toutes ses applications, devrait recevoir une publicité complète, pour que le monde sache bien qu'il est administré dans l'intérêt général.

IV AFFRANCHISSEMENT DE LA CRAINTE D'INSTABILITÉ DANS LA PRODUCTION ET L'EMPLOI

Chaque pays cherchera à gérer ses propres affaires de telle sorte que sa vie commerciale ne soit en butte à des crises violentes. L'action internationale devrait tendre à ce que ces efforts nationaux se renforcent l'un par l'autre au lieu de s'annuler mutuellement.

L'activité industrielle de tous les pays se ressent de l'importance et de la régularité des commandes étrangères. Lorsqu'une industrie, dans un pays quelconque, diminue sa production et donc ses achats de matières premières étrangères, toutes les parties du globe s'en ressentent. Une production régulière et à plein rendement dans un pays, de même qu'une participation croissante au commerce mondial, est le plus grand bienfait que ce pays puisse faire aux producteurs du monde entier.